

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF2306

présenté par

Mme Balage El Mariky, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Sas, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 45**ÉTAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Pouvoirs publics »**

Après l'alinéa 1652, insérer les deux alinéas suivants :

« Renforcer la transparence budgétaire de la Présidence de la République

« Publication annuelle détaillée des dépenses de la Présidence de la République sur le site officiel de l'Élysée »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'introduire un objectif de transparence budgétaire pour la mission « Pouvoirs publics » en l'assortissant d'un indicateur de performance lié à la publication des dépenses de la Présidence de la République. L'objectif « Renforcer la transparence budgétaire de la Présidence de la République » associé à l'indicateur « Publication annuelle détaillée des dépenses de la Présidence de la République sur le site officiel de l'Élysée » permettrait de donner aux citoyens un accès régulier et précis aux informations financières de la Présidence.

En publiant annuellement les dépenses de la Présidence sur le site officiel de l'Élysée, cet amendement cherche à établir un standard de transparence inégalé pour une institution de cette envergure, alignant ainsi la Présidence avec les pratiques de gouvernance ouverte attendues par la société civile. Cette mesure de transparence est essentielle pour renforcer la confiance des citoyens dans les institutions, en rendant visibles l'allocation et l'utilisation des crédits publics. Cet

amendement encourage également un contrôle démocratique renforcé des dépenses et répond aux exigences modernes de responsabilité budgétaire.